

Académie

Prise d'acte de la répartition horaire pour l'Académie de Genappe, année académique 2014-2015.

Accueil temps libre

Approbation de la convention de collaboration établie entre la Ville et l'ISBW portant sur l'accueil et l'encadrement des enfants de 2,5 ans à la fin de leur scolarité dans l'enseignement fondamental en dehors des heures scolaires.

Budget communal

- ◆ Prise d'acte de l'arrêt du ministre des pouvoirs locaux et de la Ville du 2 décembre 2014 approuvant les deuxièmes modifications budgétaires de l'exercice 2014.
- ◆ Prise d'acte de l'arrêt du ministre des pouvoirs locaux et de la Ville du 20 janvier 2015 approuvant le budget pour l'exercice 2015.
- ◆ Avis favorable quant au Budget 2015 de la Fabrique d'église anglicane All Saint's
- ◆ Recettes : 29.123,15 € - Dépenses : 28.345 € - Solde : 778,15 €

Centre de lecture publique

Adoption de la motion relative à la reconnaissance de la bibliothèque de Genappe en catégorie 2 selon le décret de la Communauté française du 30 avril 2009 afin d'inviter la ministre à revoir sa décision.

Conseil communal des enfants

Approbation du Règlement d'ordre intérieur du « Conseil Communal des enfants ».

Le conseil des enfants sera composé d'un membre élu effectif et d'un membre élu suppléant par classe de 5^{ème} et de 6^{ème} primaire des 9 écoles primaires de l'entité, soit, dix-huit membres effectifs et dix-huit membres suppléants. Disposition transitoire pour l'année académique 2014-2015 : le Conseil communal des enfants ne se composera que de neuf élus effectifs et neuf élus suppléants issus des classes de 5^{ème} primaire. Les premières élections se dérouleront du 12 au 26 mars 2015.

Développement durable

Approbation de la candidature de Genappe pour la constitution d'un Groupement d'Action Locale regroupant les Communes de Les Bons – Villers, Villers-la-Ville et Genappe dans le cadre de la mesure LEADER du Fonds agricole européen pour le Développement rural (FEADER) La Commune de Les Bons Villers étant mandatée pour l'élaboration et la rédaction d'un Plan de Développement stratégique (PDS) pour le territoire des 3 communes.

Finances

Octroi d'une subvention complémentaire à l'ASBL Basket Club de Genappe d'un montant de 1.000 € afin de pallier partiellement aux coûts occasionnés par l'évolution du Club en régionale 2.

Maison de l'Emploi

Prise d'acte du rapport d'activité de la Maison de l'Emploi pour l'année 2013.

Approbation de l'avenant à la convention d'occupation de la Maison de l'Emploi qui prolonge la durée de la convention pour une nouvelle période de 3 ans à partir du 1^{er} novembre 2013, renouvelable tacitement.

Patrimoine

Approbation du contrat portant constitution d'un droit d'emphytéose à conclure entre la S.A. Infrabel et la Ville de Genappe sur un bien d'une superficie de 6.915,49 m², pour une durée de 27 années assortie d'un canon annuel indexé de 3.490 €, en vue d'implanter une infrastructure sportive (ballodrome et terrain de sport) dans le cadre des aménagements des abords du Ravel.

Plan de cohésion sociale

- ◆ Renouvellement des différentes conventions conclues dans le cadre du plan de cohésion sociale 2014 – 2019 et approbation d'une nouvelle convention entre le PCS et le CPAS pour une étude de faisabilité d'un espace pour les jeunes.
- ◆ Fixation du tarif pour la session « Je cours pour ma forme » de 2015 : 30€ par personne et par session

Seniors

Approbation de l'organisation des 4 activités proposées par la Commission communale Seniors : Voyages dans la région de Liège le jeudi 2 /04/2015, à Cambron – Brugelette (Pairi Daiza) le jeudi 4/6/2015 et à Ostende le 3/9/2015. Un spectacle les 11 et 12 avril 2015.

Travaux

- ◆ Approbation des conditions et du mode de passation d'un marché de fournitures pour l'achat d'un chariot élévateur. Coût estimé : 19.800 €
 - ◆ Approbation des conditions et du mode de passation d'un marché de travaux pour des petites interventions localisées en voirie en vue de limiter les dégâts de l'hiver Coût estimé : 75.000 €
 - ◆ Approbation des conditions et du mode de passation d'un marché de travaux pour la réfection de voiries en hydrocarboné.
 - ◆ Coût estimé : 150.000 €
 - ◆ Approbation des conditions et du mode de passation d'un marché de travaux pour la réfection de voiries agricoles. Coût estimé : 40.000 €
-